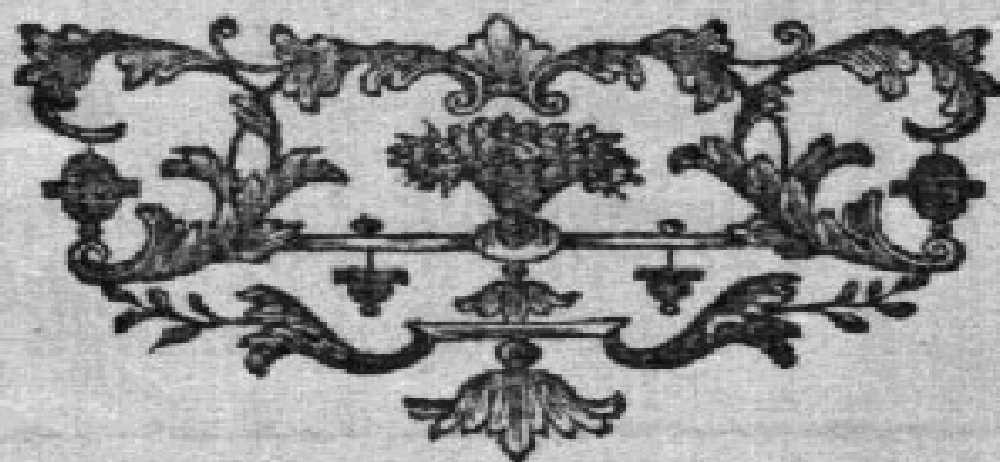
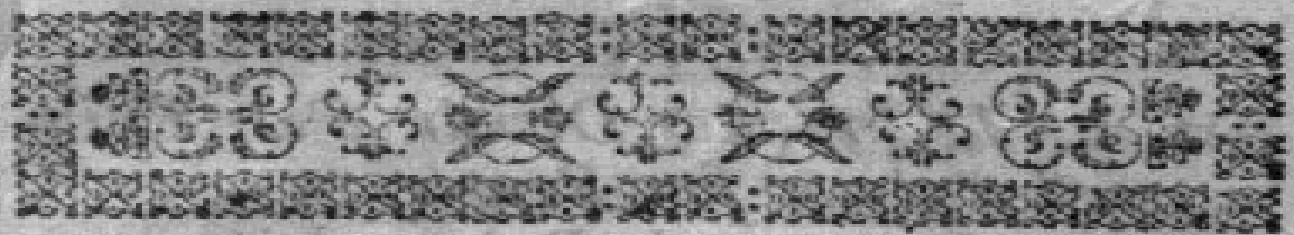


INSTITUTION
D'UN
PRINCE;
OU
TRAITÉ DES QUALITEZ,
DES
VERTUS ET DES DEVOIRS
D'UN
SOUVERAIN:
SECONDE PARTIE.

Des Devoirs du Prince, par rapport au
Gouvernement Temporel.



A L E I D E,
Chez JEAN & HERMAN VERBEEK.
M D C C X X I X.



T A B L E

D E S

C H A P I T R E S

E T D E S

A R T I C L E S.

S E C O N D E P A R T I E.

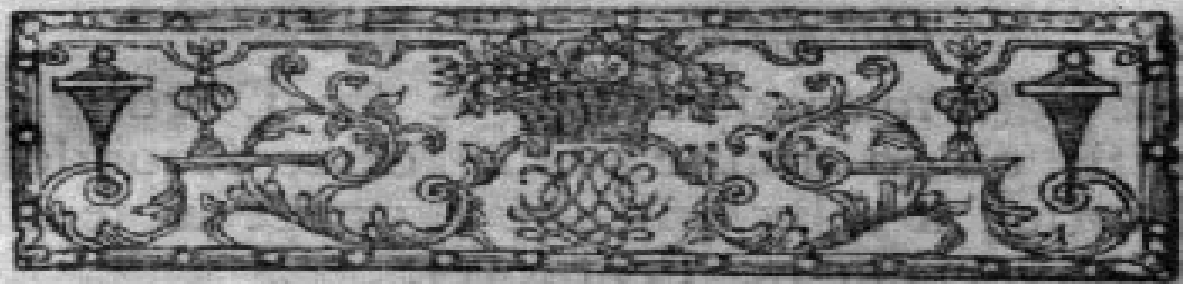
Des Devoirs d'un Prince par rapport au Gouvernement Temporel.

*I*ntrouduction. Pag. 1.

C H A P I T R E I.

Art. 1. *Moyen sûr & abrégé d'instruire un Prince de ses Devoirs.* 2.

Tome II. * Art. 2.



INSTITUTION D'UN PRINCE,

OU

TRAITE' DES QUALITEZ,
des Vertus & des Devoirs
d'un Souverain.



SECONDE PARTIE.

Où il est traité des Devoirs du Prince
par rapport au Gouvernement
Temporel.

LA première Partie a été desti-
née à montrer au Prince ce
qu'il doit être : Il s'agit dans
celle-ci de ce qu'il doit faire.
On a vû quelles sont les Qualitez & les
Vertus qui le mettent en état de regner :
on examine maintenant quelle doit être
sa Conduite quand il regnera. Ses Dis-
positions personnelles sont connues : il
Tome II. A est